

Aussi son *pantin* lui tient au cœur, c'est son protégé, son ami, son compagnon de jeu, et un peu sa victime, et la ficelle en souffre quelquefois.

Il le brisera en mille morceaux, mais il ne le donnera pas à son petit frère, préférant le jeter. Quittons-le grandir, et avant longtemps, il découvrira que le *pantin* n'est pas aussi rare dans le monde qu'on le croit, que nous avons des *pantins politiques, littéraires, commerçants*, et que ceux qui tiennent les ficelles sont plus nombreux qu'on ne le pense.

Le premier de l'an! quelle boîte de Pandore pour les uns, quelle corne d'abondance pour les autres! C'est le rêve de la jeune fille, l'aurore d'un meilleur avenir pour un malheureux, dont le talent n'attend que quelques rayons de soleil, pour clore l'époque où la misère assiége plus fortement l'habitation du pauvre, qui n'a pour réchauffer ses membres engourdis, que la chaleur bienfaisante du sanctuaire où il vient chercher un abri et puiser de la consolation; c'est le temps où les ennemis se rapprochent, la date où les hommes politiques font la propagande, au moyen de leurs cartes de visite et de leurs faux sourires, l'anniversaire des mauvais calembourgs, des entretiens insipides et des souhaits sincères.

Comme chroniqueur, aimant ses lecteurs et ses lectrices, dont il ne connaît cependant pas les goûts, je leur ferai un souhait assez original dans son espèce mais vrai dans son essence.

Je souhaite donc à tous : 1o. ce qu'ils n'ont pas ; 2o. ce qu'ils désirent ; 3o. ce qu'il leur est possible d'avoir.

AD. QUIMET.

Il vient de paraître en France un recueil considérable des causes les plus émouvantes des temps modernes. Nous avons cru que la publication de quelques uns de ces procès fameux, qui ont eu tant de retentissement dans le monde, serait agréable et utile à nos lecteurs. Quoi de plus intéressant en effet que ces scènes terribles dans lesquelles la triste réalité éclate sous les formes les plus romanesques? On croit, en les lisant, avoir sous les yeux des fictions poétiques, et cependant tout est vrai, authentique. Nous nous proposons de rendre ces récits plus intéressants encore en les accompagnant de tableaux où seront représentés les circonstances et les auteurs du crime. Nos lecteurs y verront figurer ces illustres avocats dont le talent fait la gloire de la France; ils trouveront dans leurs plaidoyers le secret et la raison de leur réputation universelle.

Nous avons pris une de ces causes au hasard parmi toutes celles qui s'offraient à nous; la jeunesse des victimes et les circonstances du meurtre lui donnent beaucoup d'intérêt.

LE MEURTRE.—PAPAVOINE (1825.)

Voici un des drames les plus émouvants, les plus étranges que puissent présenter les annales de la justice criminelle, en France. Et cependant tout y est simple, excepté un seul point. Ce point douteux est, il est vrai, le point terrible, celui sur lequel repose cette question suprême: L'accusé est-il coupable? Le crime, ici, est flagrant, horrible: les victimes sont deux petites créatures innocentes; les témoins sont nombreux, unanimes; l'accusé lui-même avoue. Et cependant la conscience humaine n'en continue pas moins d'élever la question que l'évidence des faits n'a pu rendre inutile: L'accusé est-il coupable? L'accusé, que dis-je, l'auteur déclaré, convaincu, avoué, d'un crime détestable a expié son forfait sous le couperet de la loi; et cependant la conscience humaine, après trente ans passés sur l'expiation sanglante, répète encore avec un doute croissant, ou plutôt avec une certitude de l'erreur commise; Le condamné fut-il coupable?

Qu'est-ce donc, et quel nouvel élément vient de s'introduire dans l'appréciation des actes humains? Quel étonnant problème s'agit-il autour de ces actes qu'il avait paru jusqu'alors naturel de reporter à la libre responsabilité de leur auteur? Voilà un homme qui a commis le crime, et il ne serait pas coupable!

Telle est la question qui a été pour la première fois posée au criminaliste et à l'opinion universelle par le procès de Papavoine. Cette cause marque, dans l'histoire de la justice humaine, une ère nouvelle. C'est n'est qu'après l'exécution de cet homme que le juge se croira forcé d'interroger, après les faits eux-mêmes, la conscience, la raison, la santé physique et morale de l'accusé. La psychologie et la physiologie viendront s'asseoir désormais entre le criminel et son juge.

C'est ainsi que, à certaines périodes de l'histoire de l'humanité, disparaissent certains crimes. La loi s'épure; ses peines diminuent et s'adoucissent à travers les âges, et le coupable d'hier n'est plus que le malheureux d'aujourd'hui.

Nous voulons raconter les faits de cette affaire étrange avec toute la simplicité, toute la trivialité des faits eux-mêmes. L'intérêt dramatique est tout entier dans le contraste des faits et de leur cause.

Le 10 octobre 1824, par une matinée de dimanche, chaude pour la saison et même légèrement orageuse, de nombreux promeneurs se dirigeaient vers le bois de Vincennes. Les uns venaient du fort ou de la ville de Vincennes; les autres venaient de Paris par les voitures publiques. Parmi ces derniers, une jeune femme, appartenait par son costume à la classe ouvrière la plus aisée, tenait de chaque main deux petits garçons âgés, l'un de cinq ans, l'autre de six. Une autre femme vêtue de rose, d'une tournure et d'une mise assez communes, se croisa, devant la demi-lune qui regarde le bois, avec la promeneuse aux enfants, joua quelque temps avec eux, les caressa et continua sa route.

Un homme, vêtu d'une redingote bleue boutonnée jusqu'en haut, le chapeau recouvert d'un crêpe, avait paru regarder cette scène avec intérêt. Il aborda la femme vêtue de rose et lui dit: «Connaissez-vous ces enfants que vous venez d'embrasser?—On peut bien faire des caresses à des enfants qu'on ne connaît pas», répondit la femme, et elle s'éloigna.

La mère des deux enfants, car c'était leur mère, avait remarqué cet homme arrêté, qui considérait ses enfants, et qui causait avec la femme vêtue de rose. Elle n'attacha aucune importance à ses remarques, et s'enfonça dans le bois par

l'allée des Minimes. Puis, après quelques ébats des deux petits garçons sur le sable de l'allée que jonchaient déjà les feuilles jaunies, comme le ciel s'assombrissait et que quelques gouttes de pluie commençaient à tomber, elle se dirigea avec eux vers une sorte de bal ou guinguette en planches. Son intention était de s'y asseoir à l'abri avec ces enfants, pour leur partager leur déjeuner qu'elle avait apporté dans un panier.

Tout à coup elle aperçoit devant elle le curieux en redingote bleue. Les traits de cet homme sont d'une pâleur effrayante, ses gestes sont convulsifs et, d'une voix rauque qui la glace de terreur, il lui dit: *Votre promenade est bientôt finie.* Saisie d'une terreur instinctive, la mère veut se hâter; mais l'homme s'approche du plus jeune des deux enfants le frappe violemment. La mère croyant que cet homme a donné un coup de poing à son fils, frappe l'agresseur d'un coup de parapluie sur la tête; celui-ci, sans riposter, passe du côté de l'autre enfant, le frappe encore et s'éloigne à grand pas. Tout à coup, la pauvre mère voit s'affaïsser tour à tour chacun de ses deux enfants: ils sont morts, le sang les inonde; un nuage passe sur ses yeux, elle tombe évanouie.

Aux cris qu'a poussés la mère en reconnaissant l'horrible vérité, quelques promeneurs accourent et voient ce déplorable spectacle: une femme évanouie! On s'empresse, on prodigue des soins à l'infortunée, on la rappelle à la vie, et au souvenir de son malheur; elle raconte l'assassinat, dépeint le malfaiteur et l'autorité se hâte de faire fermer les portes du bois. Des gendarmes à cheval sont envoyés dans toutes les directions, avec ordre d'arrêter tout homme isolé qu'ils pourraient rencontrer dans le bois.

On a cependant emmené la mère à Vincennes; on l'interroge. Elle déclare se nommer Charlotte Hérin, elle est âgée de vingt-cinq ans, onyrière en dentelles et habite Paris avec sa famille. Quoiqu'elle ne soit pas mariée, elle est bien la mère des deux victimes. Son père est concierge de l'intendance militaire. Le père des deux enfants est un sieur Gerbod, fils d'un riche carrossier auquel il a succédé dans l'exploitation de son industrie. Depuis 1815, une union que n'a pas légitimé la loi, s'est établie entre eux, et les enfants qui en étaient le fruit ont été reconnus par leur père. Le père de Gerbod avait d'abord consenti au mariage de son fils avec la demoiselle Hérin; mais il le retira ensuite sur son consentement, à cause des mauvais procédés de la famille et d'une scène que fit la demoiselle Hérin elle-même. Le jeune Gerbod était à Bruxelles, où l'avait envoyé son père pour l'éloigner d'un commerce dangereux. Pendant cette absence, la demoiselle Hérin vint trouver le père, se plaignit des obstacles qu'on apportait à leurs relations, et demanda obstinément où était le père de ses enfants. Gerbod se refusa à le dire. «Vous avez beau faire, répondit la demoiselle Hérin, nous nous marierons malgré vous.» Et elle présentait à Gerbod les enfants de son fils.—«Ces enfants seront les miens, dit celui-ci, ils ne manqueront de rien, mais ce mariage est impossible.»

En effet, un notaire de Vincennes, qui avait par ses conseils détourné le fils Gerbod de cette union mal assortie, fut chargé de servir à la demoiselle Hérin un secours mensuel de trente francs. Mais cette pension alimentaire cessa d'être payée lorsque, s'obstinant dans sa résolution, la demoiselle Hérin alla retrouver son amant à Bruxelles, et le ramena avec elle à Paris.

Les deux enfants avaient été placés dans un petit pensionnat de Vincennes, et la malheureuse mère était venue les prendre ce jour-là pour leur donner une journée de récréation.

Tel est le récit qu'on put deviner à travers les larmes et les sanglots de la demoiselle Hérin.

Comme elle avait insisté sur la rencontre de la dame vêtue de rose, et que, dans sa pensée, cette femme était des connaissances de l'assassin, on la fit immédiatement rechercher dans Vincennes et on ne tarda pas à la trouver. Cette femme, interrogée, déclara se nommer Malservait, être demoiselle et marchande de modes à Paris. Elle avait entretenu autrefois avec un sieur Fournier des relations intimes et, ce commerce ayant cessé, ils avaient continué de se voir. Le matin même, le sieur Fournier qui, de temps en temps, donnait quelques secours à la fille Malservait, était venu la voir et lui avait dit qu'il allait chez son frère à Saint-Mandé. La fille Malservait qui n'avait pas pris l'air depuis longtemps, manifesta l'intention d'accompagner Fournier; mais, comme celui-ci ne pouvait la conduire chez son frère, il fut convenu qu'ils partiraient ensemble de Paris, que la fille Malservait irait se promener à Vincennes pendant que Fournier s'arrêterait à Saint-Mandé, et qu'ils se rejoindraient à une heure donnée dans un café de Vincennes qu'ils se désignèrent.

Ces explications données, et elles parurent vraisemblables, on demanda à la fille Malservait si elle connaissait l'individu qu'on lui désigna, qui lui avait adressé la parole dans le bois, après qu'elle eut embrassé les enfants. Elle dit que non, et rapporta les paroles qu'elle avait échangées avec cet homme qui lui était, avant ce moment, parfaitement inconnu.

En cet instant, et comme la nouvelle du meurtre s'était répandue dans Vincennes avec la rapidité de l'éclair, une dame Jean, épicière, vint déclarer qu'un homme ressemblant à celui qu'on désignait comme l'assassin, s'était arrêté près de sa boutique pendant que la dame en rose y était entrée pour prendre un verre de liqueur, qu'il avait examiné attentivement cette femme (la fille Malservait,) qu'il l'avait suivie sans paraître d'ailleurs la connaître, et s'était dirigé sur ses traces, vers le bois. Puis, quelque temps après, cet homme était revenu dans la boutique et lui avait demandé un couteau. La dame Jean n'avait que des couteaux assortis, par douzaines; l'homme se refusa à en prendre une douzaine, et obtint qu'on en détachât un, offrant de le payer un peu plus cher qu'on ne lui aurait vendu avec les onze autres. Ce couteau lui fut livré et l'homme se dirigea de nouveau vers le bois.

Trois personnes étaient réunies qui toutes avaient vu l'assassin, et qui s'accordaient sur son signalement. Il était mince, élancé, pâle, soigneusement boutonné dans une redingote bleue. Ses cheveux épars étaient châtains, ses favoris de la même couleur. Son chapeau était recouvert en partie d'un crêpe noir cousu, comme d'ordinaire, mais retenu par une large boucle. La dame Jean, vevue depuis quelque temps, avait remarqué ce détail qui faisait sur elle une impression profonde.

Pendant ces interrogatoires et ces investigations premières, la gendarmerie battait le bois. Dans une allée parallèle à l'allée des Minimes, un gendarme rencontra un homme dont le signalement répondait à celui qui avait été donné dès les premiers moments. Cet homme causait tranquillement avec un canonnier. Le gendarme le somma de le suivre. «Vous prenez l'autre pour moi, dit l'individu qui voulait évidemment dire: Vous me prenez pour l'autre. Je ne demande pas mieux que de vous suivre, mais vous perdez votre temps et vous allez laisser échapper le véritable coupable.»

A continuer.

TROPMANN.

Tout le monde connaît l'histoire épouvantable du crime de Pantin, l'assassinat d'une famille tout entière, huit victimes! par un monstre du nom de Tropmann.

On sait que les révélations de ce misérable ont amené la découverte du huitième cadavre, de Kinck père, qu'il avait eu la criminelle lâcheté jusqu'à ces derniers jours d'accuser du meurtre de sa femme et de ses pauvres enfants.

Voici les aveux qu'il a faits à la veille de son procès qui vient de commencer.

NOUVEAUX AVEUX.

—Tropmann continue à faire chaque jour un nouveau pas dans la voie des aveux.

Il persiste dans ses affirmations au sujet de l'empoisonnement de Kinck père. Après avoir déjeuné ensemble dans un cabaret, Tropmann emporta une bouteille de vin. Ils s'engagèrent sous bois tous deux; firent une halte pour se rafraîchir, et c'est dans le dernier verre que l'assassin versa le contenu d'une petite bouteille qu'il avait sur lui; Kinck père tomba foudroyé, Tropmann n'eut que la peine de l'enterrer.

Habitué aux travaux des usines et par conséquent un peu chimiste, c'est lui-même qui avait fabriqué l'acide prussique.

—Pendant tout le cours de l'opération, ajoute-t-il, je consultais fréquemment des livres de chimie, pour être bien sûr que je ne me trompais point.

Quant à Gustave Kinck, il l'a tué, dit-il, deux jours avant le reste de la famille.

Il l'a amené à l'hôtel du Chemin de fer du Nord, et lui a fait écrire une lettre à sa mère, encore à Roubaix, l'engageant vivement à venir à Paris et disant que leur père venait d'acheter une petite maison à Pantin. C'est à l'aide de cette lettre qu'il a entraîné Gustave au-delà des Quatre Chemins. Ils étaient venus en omnibus jusqu'au pont de Flandres. En traversant le Chemin Vert, Tropmann a frappé à l'improviste sa victime d'un coup de couteau à la gorge.

—C'était un couteau de marchand de vin, a dit l'assassin, et je me souviens de n'avoir donné qu'un seul coup.

Il avait d'abord enterré une pelle et une pioche, dut les déterrer, creuser la fosse, la recouvrir et enterrer de nouveau les instruments qu'on a trouvés depuis.

—Je savais que personne ne passe de ces côtés-là, après dix heures, a-t-il dit, j'étais bien sûr d'être tranquille.

Il a procédé de même pour les autres victimes. La pelle et la pioche achetées chez le taillandier Bellenger à six heures et prises vers huit heures le 19, ont été entouffées par lui non loin de l'endroit où il avait frappé Gustave. Les outils étaient donc tout prêts. Mais la fosse n'était pas creusée à l'avance.

Malgré ses réticences actuelles, on a acquis la preuve conviction qu'il a agi seul. D'après ses propres déclarations et un certain nombre de preuves matérielles, voici d'une façon définitive comment il aurait opéré: Un premier voyage aurait amené la mère et les deux plus jeunes enfants. Avant tout, il se serait occupé de la mère, et ce n'est qu'après l'avoir blessée et renversée qu'il se serait jeté sur ses petites victimes. Il n'a pas encore songé à la fosse, et a tout simplement laissé les trois corps étendus sur le champ Langlois en allant chercher les trois autres. C'est dans la voiture qu'il a commencé à préparer, en jouant, le moyen d'étrangler d'abord les aînés. Il était si facile, sans qu'un enfant s'en doute, de placer sur ses épaules un foulard ou une corde.

Un fait bien saillant et qui prouve combien son sang-froid l'avait abandonné.

Tropmann ne se rappelle pas avoir porté à ses victimes les nombreux coups qu'on a pu compter. Il ne se souvient que d'avoir frappé une seule fois.

C'est lui-même qui a creusé la longue fosse où les cadavres ont été trouvés. Il déclare avoir employé trois quarts d'heure à ce travail.

C'est, du reste, à la suite de cette déclaration que M. Douet d'Arc a fait faire l'épreuve dans le champ par un homme d'une taille semblable et qui a mis en effet trois quarts d'heure à creuser une fosse des mêmes proportions.

Tropmann lisait les journaux avec une grande attention. Au Havre il les apprenait pour ainsi dire par cœur, voulant être au courant des recherches et des investigations si passionnées que l'opinion publique exigeait à ce moment.

—Et puis, dit-il, c'était surtout pour savoir ce que je devais répondre.

Tropmann a ajouté que son intention première n'était pas de tuer toute la famille; il voulait seulement s'approprier les 12 ou 1,500 fr. que le père Kinck avait emportés et les 5,500 fr. que la mère avait retirés de la banque de Roubaix et envoyés à Guebwiller.

—Seulement, réplique-t-il, lorsqu'on lui en parle, comme la famille savait que j'étais parti avec le père, que nous courions l'Alsace ensemble, elle aurait bien vite été inquiète, et on se serait aperçu de mon crime. . . . J'étais donc forcé, pour ma sûreté personnelle, de supprimer tous les témoins qui auraient pu m'accuser un jour.

Cependant un détail donne à penser que Tropmann a prémédité longuement la disparition de la famille Kinck; c'est qu'on a trouvé, cousus dans ses vêtements, cachés dans ses bottes, tous les titres de propriété du père. Il est donc difficile d'admettre l'entraînement du crime, il y a eu préparation et préméditation.

Il est assez curieux de savoir ce qu'il pensait dans le commencement de l'insurrection.

«Je suis jeune, disait-il, on admettra l'exaltation, la passion. Je serai condamné à vingt ans de travaux forcés. . . Je ne sortirai qu'à quarante ans. Ce sera un peu tard pour commencer ma fortune.»

«Fortune» ce mot-là revient dans toutes les conversations de Tropmann.

Tropmann s'occupe activement de sa défense. Il a passé la journée du 26 à rédiger un long rapport sur son affaire, qu'il a remis à Me Lachaud, en l'autorisant à en donner connaissance au juge d'instruction, si toutefois il le jugeait convenable.

Chaque jour il ajoute au dossier qu'il se prépare, quelques mots relativement à ses complices. Il prétend que la justice les connaît presque ou qu'elles les a eus sous la main.

Dans un salon on demandait à une petite fille:

—Qui aimes-tu mieux de ton papa ou de ta maman?

—J'aime mieux maman.

—Pourquoi?

—Parce que maman me donne deux sous pour chaque douzaine de cheveux blancs que je lui arrache.